

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 11 janvier 2021

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2020**
- 10. Motions (mémoires) et nominations**
 - 10.1 Développement communautaire et performance municipale**
 - 10.1.1 Service de transport en commun le dimanche**

10.2 Opérations

10.2.1 Achat - deux camions d'une demi-tonne à cabine allongée

10.2.2 Achat - deux souffleuses à neige pour trottoirs

10.2.3 Achat - deux camions d'une demi-tonne à cabine d'équipe

10.2.4 Achat - châssis de camion à benne

10.2.5 Installation d'accessoires sur camion à benne

10.3 Planification et développement

10.3.1 Recommandation du CCU - demande de rezonage – Arrêté Z-10 (2017-13) – ch. Bourque – NID 70307319

10.3.2 Fixer date - présentation publique et audience publique - modifications - Plan d'aménagement municipal et Arrêté de zonage

10.3.3 Fixer date – audience publique - demande de modification – entente modificatrice de rezonage – Fox Creek Golf Community Project

11. Arrêtés municipaux

11.1 Arrêté Z-10 (2017-13) – arrêté modifiant l'arrêté de zonage de la Ville de Dieppe

11.1.1 1re lecture - TITRE

11.1.2 2e lecture - TITRE

12. Avis de motion

13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil

14. Levée de la réunion

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Service de transport en commun le dimanche
Date: le 11 janvier 2021

Que le conseil accepte que la reprise du service de transport en commun le dimanche se fasse avec la mise en œuvre d'un projet-pilote de service à la demande prévu au printemps 2021.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Achat - deux camions d'une demi-tonne à cabine allongée
Date: le 11 janvier 2021

Que le conseil adjuge le marché visant l'achat de deux camions d'une demi-tonne à cabine allongée pour le Service des opérations à *Lounsbury Automotive Limited*, au coût de 61 198 \$ (plus TVH), conformément à sa proposition en date du 11 décembre 2020 et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 4-3-90-12-7901 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - achat d'équipement - eau) et le compte no 4-3-95-12-7901 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - achat d'équipement - égout).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.2
Titre: Achat - deux souffleuses à neige pour trottoirs
Date: le 11 janvier 2021

Que le conseil adjuge le marché visant l'achat de deux souffleuses à neige pour trottoirs pour le Service des opérations à *Saunders Equipment Limited*, au coût de 59 900 \$ (plus TVH), conformément à sa proposition en date du 8 octobre 2020, et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-20-12-7901 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement général - TP).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.3
Titre: Achat - deux camions d'une demi-tonne à cabine d'équipe
Date: le 11 janvier 2021

Que le conseil adjuge le marché visant l'achat de deux camions d'une demi-tonne à cabine d'équipe pour le Service des opérations à *Taylor Ford Sales Limited*, au coût de 75 464 (plus TVH), conformément à sa proposition en date du 11 décembre 2020 et autorise que cette dépense soit prélevée sur les comptes suivants:

- 37 732 \$ (plus TVH) sur le compte no 3-3-20-12-7901 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement général - TP);
- 37 732 \$ (plus TVH) sur le compte no 3-3-20-12-7903 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement - SCLVC).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.4
Titre: Achat - châssis de camion à benne
Date: le 11 janvier 2021

Que le conseil adjuge le marché visant l'achat d'un châssis de camion à benne pour le Service des opérations à *Lounsbury Heavy Truck Limited*, au coût de 155 701 \$ (plus TVH), conformément à sa proposition en date du 8 décembre 2020 et autorise que cette dépense soit prélevée sur les comptes suivants:

- 65% du coût sur le compte no 3-3-20-12-7901 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement général - TP);
- 20% du coût sur le compte no 4-3-90-12-7901 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - achat d'équipement - eau);
- 15% du coût sur le compte no 4-3-95-12-7901 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - achat d'équipement - égout).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.5
Titre: Installation d'accessoires sur camion à benne
Date: le 11 janvier 2021

Que le conseil adjuge le marché visant l'installation d'accessoires sur le camion à benne du Service des opérations à *Applied Pressure Inc.*, au coût de 79 500 \$ (plus TVH), conformément à sa proposition en date du 4 décembre 2020 et autorise que cette dépense soit prélevée sur les comptes suivants:

- 65% du coût sur le compte no 3-3-20-12-7901 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement général - TP);
- 20% du coût sur le compte no 4-3-90-12-7901 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - achat d'équipement - eau);
- 15% du coût sur le compte no 4-3-95-12-7901 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - achat d'équipement - égout).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.1
Titre: Recommandation du CCU - demande de rezonage – Arrêté Z-10 (2017-13) – ch. Bourque – NID 70307319
Date: le 11 janvier 2021

Que le conseil accepte la recommandation formulée le 16 décembre 2020 par le Comité consultatif en matière d'urbanisme visant une modification à la carte de zonage tel qu'énoncé dans l'Arrêté Z-10 (2017-13) relativement au terrain identifié sous le NID 70307319 afin de permettre un projet de maisons en rangée.

Que le conseil accepte en plus que cette demande soit assujettie à l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme* et selon les modalités suivantes :

- a. Que la propriété soit aménagée en conformité au plan de site intitulé « *Site Plan* » en date du 28 septembre 2020 pour le projet « *880 Bourque Street Rowhouse Dwelling* » et annexé au mémorandum en date du 22 décembre 2020 comme annexe A;
- b. Que les maisons en rangée soient aménagées en conformité au profil d'élévation en y incorporant les éléments architecturaux représentés sur ledit profil intitulé « *Elevations* » en date du 4 décembre 2020 et annexé au mémorandum en date du 22 décembre 2020 comme annexe B;
- c. Que 35 % de la façade d'un bâtiment principal donnant sur le chemin Bourque soit finie avec des matériaux spécifiques;
- d. Qu'aucun bâtiment ou structure ne peut être aménagé à l'intérieur de la zone tampon de 0 à 15 mètres du ruisseau ou de la terre humide localisés sur le terrain; et
- e. Qu'à moins d'être expressément exclues de la présente liste de modalités, toutes les autres dispositions de l'Arrêté de zonage en vigueur s'appliquent.

Que le conseil procède aux première et deuxième lectures de l'Arrêté Z-10 (2017-13).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.2
Titre: Fixer date - présentation publique et audience publique - modifications - Plan d'aménagement municipal et Arrêté de zonage
Date: le 11 janvier 2021

Que le conseil fixe une présentation publique le 25 janvier 2021 à 19 h à l'hôtel de ville de Dieppe en vue de présenter les modifications au Plan d'aménagement municipal;

Que le conseil fixe une audience publique le 8 février 2021 à 19 h à l'hôtel de ville de Dieppe en vue de présenter les changements en lien avec la révision de l'Arrêté de zonage;

Que le conseil demande l'avis écrit du *Comité consultatif en matière d'urbanisme* et prolonge le délai prévu sous l'article 110(3) de la *Loi sur l'urbanisme* au 8 mars 2021.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.3
Titre: Fixer date – audience publique - demande de modification – entente modificatrice de rezonage – Fox Creek Golf Community Project
Date: le 11 janvier 2021

Que le conseil fixe une audience publique le 8 février 2021 à 19 h à l'hôtel de ville de Dieppe en vue d'entendre les objections à la modification proposée à l'entente modificatrice de rezonage en date du 8 mai 2014 intitulée "Fox Creek Golf Community Project" et enregistrée au bureau d'enregistrement le 10 septembre 2015 sous le numéro 35332205 en lien avec l'Arrêté 96-48-36 pour les terrains portant les NIDs 70439153, 70458971, 70458963, 70458906 et 70458914; et

Que le conseil demande l'avis écrit du *Comité consultatif en matière d'urbanisme* et prolonge le délai prévu sous l'article 110(3) de la *Loi sur l'urbanisme* au 8 mars 2021.

ARRÊTÉ N° Z-10 (2017-13)

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ
DE ZONAGE DE LA VILLE DE DIEPPE**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, L.N.-B. 2017, ch. 19, le conseil municipal de Dieppe édicte ce qui suit :

L'Arrêté de zonage de la Ville de Dieppe, soit l'Arrêté Z-10 (2017), édicté le 11 septembre 2017 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland sous le numéro 37538783, le 3 novembre 2017, est modifié comme suit :

1. L'Annexe A intitulée « Carte de zonage de la Ville de Dieppe » et mentionnée dans le corps de l'Arrêté de zonage est modifiée par la carte ci-jointe à titre d'Annexe A-12.

Première lecture par titre :

Deuxième lecture par titre :

Lecture dans son intégralité :

Troisième lecture par titre :

BY-LAW NO. Z-10 (2017-13)

**BY-LAW TO AMEND THE
CITY OF DIEPPE ZONING BY-LAW**

The Council of the City of Dieppe under the authority vested in it by the *Community Planning Act*, S.N.B. 2017, c. 19, enacts as follows:

The *City of Dieppe Zoning By-Law*, being By-Law Z-10 (2017), enacted on the 11th day of September 2017, and filed in the Westmorland County Registry Office as number 37538783 on November 3rd, 2017, is hereby amended as follows:

1. Schedule A entitled "City of Dieppe Zoning Map" whenever it is mentioned in the text of the Zoning By-Law is amended by the map hereto attached as Schedule A-12.

First Reading by Title:

Second Reading by Title:

Reading in its Entirety:

Third Reading by Title:

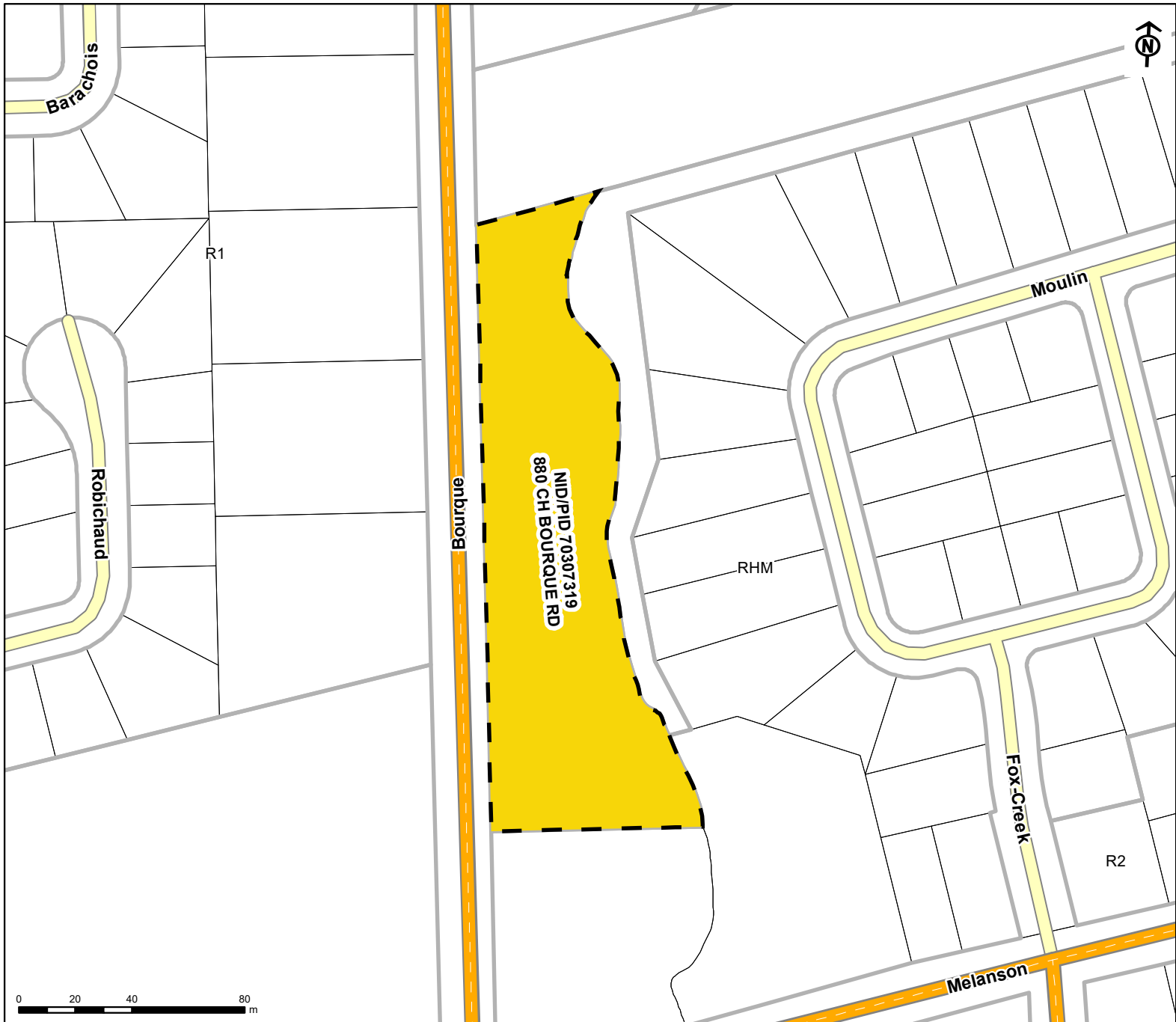
Yvon Lapierre, Maire/Mayor

Marc Melanson, Greffier/Clerk

NID / PID : 70307319
Propriétaire / Owner : Louis Walter Gibbs & Eric Norman Landry
Municipalité /Municipality : Ville de / City of Dieppe
333, av Acadie Ave.
Dieppe, NB E1A 1G9

Carte de zonage de la Ville de Dieppe City of Dieppe Zoning Map

Annexe/Schedule A-12





Modification au zonage / Zoning Change

Modification au zonage de **R1** (résidentielle d'habitations unifamiliales) à **RHM** (résidentielle à habitations mixtes).
Zone Change from **R1** (Residential Single Unit Dwelling) to **RHM** (Residential Housing Mixed).

R1 → RHM

Légende / Legend

-  Changement de R1 à RHM
Change from R1 to RHM
-  Zonage
Zoning